

La question de l'alimentation des civils dans les campagnes toulaises pendant la Première Guerre mondiale (1914-1918)

Terre rurale, agricole et viticole, l'arrondissement de Toul est une terre où le fait militaire est inscrit autant dans les mentalités que dans les paysages puisque Toul et les villages alentour se trouvent au cœur du dispositif Séré de Rivières avec ses bastions, forts et casernes. Cette présence militaire réjouit bien des producteurs et des commerçants toulais qui voient dans ces constructions une opportunité pour leurs productions et débits grâce à une nouvelle et abondante clientèle, non seulement avec les ouvriers pendant les chantiers ¹ mais également avec les militaires installés dans les forts et casernes. En effet, « l'infrastructure militaire et la présence permanente ou ponctuelle des militaires représentent un gage de revenus et de prospérité » tant pour les communes que pour des commerçants, qu'ils soient déclarés ou non souligne Philippe Diest, qui poursuit ainsi : « les militaires constituent, du fait de l'impossibilité de subvenir à leurs propres besoins, une clientèle dépendante de la société civile. D'un point de vue alimentaire, le soldat des années 1870 reçoit quotidiennement 250 grammes de pain blanc, 750 grammes de pain à munition à tremper dans sa soupe, 350 grammes de viande bouillie, entre 1 500 et 1 800 grammes de bouillon et 100 grammes de légumes. La présence de l'armée profite donc directement au commerce local ² ». Les agriculteurs et négociants de l'ensemble de la région peuvent donc se réjouir de cette présence militaire même si des inconvénients sont aussi connus et reconnus. Ainsi sous le seul prisme agricole et viticole, la présence de l'armée dans le Toulais est un élément de richesse pour plus d'un vigneron et d'un négociant.

Néanmoins, la guerre qui s'ouvre à l'été 1914 bouleverse l'équilibre socio-économique de la région et de l'arrondissement. L'invasion allemande, la destruction de certaines terres agricoles, l'installation de troupes, le départ des forces vives des communes

et les autres affres de la guerre sont autant de facteurs qui viennent perturber la capacité de production, d'approvisionnement et de distribution des populations civiles dans l'arrondissement de Toul au cours de la Première Guerre mondiale.

Cet arrondissement toulais, créé au début de l'an VIII (février-mars 1800) et supprimé en septembre 1926 jusqu'en février 1944, comprend à la veille de la Première Guerre mondiale cinq cantons : Colombey, Domèvre-en-Haye, Thiaucourt, Toul-nord et Toul-sud. Durant le conflit, le nord de l'arrondissement de Toul est occupé par les troupes allemandes qui s'installent le long d'une ligne reliant Fresnes-en-Woëvre à Pont-à-Mousson. Le front demeure stable jusqu'à l'offensive américaine en septembre 1918. S'étendant sur 116 000 hectares, l'arrondissement de Toul est un arrondissement rural avec une activité presque exclusivement tournée vers la production agricole, qu'il s'agisse de la culture des arbres fruitiers ou de la vigne (plus de 6 000 hectares au XIX^e siècle) ³.

Ce numéro des Etudes Tuloises étant consacré à l'expérience des civils dans le Toulais pendant la guerre, ce n'est pas tant sur la présence militaire et l'approvisionnement des troupes que porte cette contribution mais sur l'approvisionnement des civils dans l'arrondissement de Toul entre 1914 et 1918. L'objet d'étude de cet article porte donc presque exclusivement sur le ravitaillement et l'alimentation des civils. Presque exclusivement en effet, puisque le Toulais étant une terre de cantonnement et un théâtre d'affrontements, il n'est pas possible de faire fi de cette réalité militaire qui vient parfois se confronter à celle des populations civiles. Anne Péroz présentant même la conciliation entre le ravitaillement des civils et celui des militaires comme une « problématique constante ⁴ ». L'étude de la production, de l'approvisionnement et de l'alimentation

1. A.D.M.-M. 4 M 138. Lettre d'un conseiller municipal de Bruley au préfet de Meurthe-et-Moselle, 21 juillet 1914.

2. DIEST (Philippe), *Le Nord-Pas-de-Calais et l'armée de 1871 à 1914 : le poids des infrastructures militaires au regard de l'économie, de la société et de la politique septentrionales*, thèse de doctorat sous la direction de Xavier Boniface, Université de Picardie, 2016, p. 240-241.

3. Dans l'arrondissement de Toul, « le vin qui s'y récolte est bon, se conserve bien, et s'exporte dans la Meuse et en Alsace. Les

vins les plus renommés de cet arrondissement sont les vins rouges de Bouillonville, d'Arnaville, de Thiaucourt (dans le canton de Thiaucourt, chaque commune a son canton de vignes), les vins de Bruley » in JOANNE (Adolphe), *Géographie du département de Meurthe-et-Moselle*, Paris, Hachette, 1881, p. 48.

4. PEROZ (Anne), *La vie et les problèmes juridiques des populations civiles à l'arrière du front dans le département des Vosges pendant la Première Guerre mondiale*, thèse de doctorat sous la direction de Christian Duglas de la Boissonny, Université de Nancy, 2011, p. 198.

des civils dans cet espace permet en outre de mettre en évidence les similitudes et les différences qui existent entre les populations urbaines (en particulier dans le chef-lieu de Toul) et les populations rurales.

Le Toulinois, arrondissement de l'arrière-front peut donc apporter un éclairage original sur cette histoire de l'alimentation en guerre⁵. Les archives départementales de Meurthe-et-Moselle à Nancy et municipales à Toul permettent d'écrire l'histoire de cette problématique et complètent les articles de la presse régionale ou locale.

Il est alors question d'observer les principaux bouleversements que la guerre entraîne dans le paysage de l'alimentation et de l'approvisionnement à l'échelle d'un arrondissement comme celui de Toul ; puis de constater la diversité des situations des personnes touchées par cette nouvelle problématique ; avant de finir en répertoriant les diverses mesures prises par des acteurs nationaux, municipaux ou isolés pour enrayer une éventuelle pénurie.

I. Une production agricole et viticole frappée par la guerre

a. Une campagne qui se vide de ses bras et de ses ressources

À la veille de la guerre, la question d'une éventuelle mobilisation amène les autorités militaires à réfléchir à la question de l'évacuation des populations des places-fortes, dont Toul fait partie, et en particulier des étrangers et des « bouches inutiles ». En juillet 1914, quelques jours avant le déclenchement des hostilités, l'état-major estime à 7 050 le nombre de « bouches inutiles » et 5 400 le nombre d'étrangers à évacuer vers la région de Sens et d'Orléans par des trains de matériel en retour et à raison de 1 000 à 1 200 personnes par train⁶. Comme le résume leur appellation, les « bouches inutiles » sont les personnes pour lesquelles l'armée ne peut s'occuper du ravitaillement et qu'elle doit évacuer vers l'intérieur, car trop faibles, susceptibles d'entraver la bonne exécution de la défense de la place-forte de Toul, elles sont éloignées de ladite ville, tandis que toute personne maintenue dans l'enceinte de la place-forte doit apporter sa contribution à sa défense⁷.

Dès le 5 août, de nombreux Toulinois trouvent refuge sur ordre de l'autorité militaire dans des villes situées plus à l'ouest, à l'intérieur des terres, comme à Beauvais qui accueille 137 réfugiés toulinois⁸ ou à Meaux en Seine-et-Marne où ils sont près de 9 000 à être accueillis et logés dans le séminaire ou chez des particuliers entre le 5 et le 23 août 1914. Si par la loi du 5 août 1914, l'autorité militaire a « le droit de pourvoir, par voie de réquisition, au logement et à la subsistance des individus expulsés des places fortes comme bouches inutiles [elle] peut déléguer ce droit à l'autorité civile⁹ ». C'est ainsi que l'organisation de l'accueil de ces déplacés revient à la Ville de Meaux. Ces réfugiés sont ensuite déplacés vers Sens, « les seules familles qui sont autorisées à rester sont les familles les plus riches pouvant subvenir à leurs besoins, c'est-à-dire louer un appartement ou une maison et se nourrir sans l'aide de la municipalité¹⁰ ». À ces réfugiés, déplacés et encadrés par l'autorité militaire, s'ajoutent des réfugiés qui partent de leur propre plein-gré afin de fuir l'avance et l'occupation allemande en particulier dans le nord de l'arrondissement.

Si les campagnes se vident ainsi de populations civiles du fait de la guerre, elles se vident également de leur force-vivre masculine désormais mobilisée dans l'armée française et ce, alors même que les campagnes sont alors en pleine moisson. Du fait de cette mobilisation des paysans toulinois, les productions ne peuvent que chuter et dans l'arrondissement comme ailleurs, ce sont les femmes et les enfants qui prennent la place des hommes. En outre, la mobilisation de ces hommes laisse bien des terres à l'abandon, soit par manque d'une main-d'œuvre soit par occupation du site par des militaires, alliés ou ennemis pendant le conflit.

Les campagnes ne sont pas privées uniquement de leurs hommes. Les animaux nécessaires à l'exploitation agricole sont aussi réquisitionnés par l'autorité militaire, à l'image des chevaux : 610 000 d'entre eux sont réquisitionnés par l'armée française en août 1914¹¹. Des réquisitions aussi bien douloureuses pour les paysans lorrains que pour les chevaux, si l'on suit l'intéressante réflexion d'Éric Baratay : « Avec la séparation, ces chevaux (...) se trouvent brutalement confrontés à des hommes nouveaux, entendent des ordres et des tonalités brusques, ressentent des gestes vifs, et

5. Parmi les quelques publications récemment publiées, signalons : SERVANTI (Silvano), *La Cuisine des tranchées. L'alimentation en France pendant la Grande Guerre*, Bordeaux, Éditions Sud-ouest, 2014 ; et POULAIN (Caroline) (dir.), *Manger et boire entre 1914 et 1918*, Dijon, Snoeck – Bibliothèque municipale de Dijon, 2015.

6. S. H. D. 7 N 114. Évacuation bouches inutiles des places fortes, Ministère de la Guerre, État-major de l'Armée, 28 juillet 1914.=

7. PEROZ, *La vie et les problèmes juridiques...op. cit.*, p. 226.

8. Villes et Pays d'art et d'histoire *Beauvais, Laissez-vous conter la*

Première Guerre mondiale, Office de Tourisme de Beauvais, sd., p. 2.

9. *Journal Officiel*, 6 août 1914 cité par *Bulletin de la Meurthe-et-Moselle*, 3 mars 1918.

10. BLANC (Kévin), *Meaux et « l'Espérance française », l'Allemagne aux portes de Paris*, Mémoire de séminaire sous la direction de Gilles Vergnon, Université de Lyon 2, 2013, p. 31.

11. BARATAY (Éric), *Bêtes de tranchées. Des vécus oubliés*, Paris, CNRS éditions, 2013, p. 23.

doivent apprivoiser des congénères inconnus ; ils ont dû vivre un désordre d'émotions ¹² ». Sur les cinquante-huit chevaux utilisés à Vincey par les habitants, vingt-et-un sont réquisitionnés par l'armée, ce à quoi s'ajoutent les bêtes appartenant aux habitants qui font le choix de partir ¹³.

Le 30 août 1914, le Sous-préfet de Toul fait savoir au Général Rémy, commandant supérieur de la Défense du Groupe de Toul, gouverneur de Toul que « tous les chevaux de la zone frontière utilisables par l'armée ont été requis ». Ces milliers de chevaux, qu'il faut dès lors, nourrir, abreuver et entretenir, sont en grande partie installés dans la cité toulaise. Le sous-préfet met alors en garde le gouverneur de Toul, et lui écrit qu'« il est essentiel de ne pas en envoyer d'autres à Toul où ils causeraient un encombrement sans profit et où leur subsistance ne pourrait être assurée ¹⁴ ». Mais ces réquisitions posent un certain nombre de problèmes pour la production agricole dans la région. Le conseil municipal de Minorville fait par exemple savoir au Préfet que si les moissons peuvent être rentrées grâce à la présence de machines agricoles, les semailles « ne seront faites que très incomplètement en raison de la privation des chevaux mobilisés et des bœufs d'attelage qui ont été réquisitionnés ¹⁵ ».

b. Un terroir blessé par la guerre

L'invasion de villes et villages du Toulais par les Allemands, l'occupation des communes par les troupes françaises, ainsi que la proximité avec la ligne de front ne sont pas sans conséquence sur l'approvisionnement des populations et ce, dès le début du conflit en 1914. En effet, l'abbé Fontaine ¹⁶ rend compte dans son journal des pillages de réserves de vivres par les troupes d'invasion allemandes en septembre 1914 à Limey dont il est le curé :

« Lundi 7 [septembre] – Journée de l'occupation. Je m'aperçois que les patrouilles d'hier n'ont pas perdu leur temps. Elles ont forcé la porte de ma cave, pris 50 kg en lard et en jambon, 150 bouteilles de fruits conservés, 200 bouteilles de

vin, un tonneau plein, ouvert un autre et bu sans doute au robinet qui n'a pas été refermé. Même pillage chez tous mes paroissiens ¹⁷ ».

Si l'invasion est synonyme de vols et de destructions, l'installation des troupes, françaises, américaines ou allemandes, dans le secteur modifie aussi le paysage agricole du terroir toulais à l'image de ces soldats français et américains qui creusent leurs tranchées près de Flirey « en pleins champs ¹⁸ ». Un artilleur français, en poste près de Seicheprey en 1915 écrit : « la campagne semble vieillir à vue d'œil. Elle était encore fraîche comme une saine paysanne à l'entrée de ce dernier village habité ; la voici qui progressivement, devient caduque [...] À perte de vue s'étalent les anciennes cultures livrées à elles-mêmes, depuis plus d'une saison ; un lamentable tapis usé, déchiré. Une lèpre s'y est incrustée, qui est la poussière des routes. Soulevée en écharpes ou en brouillard, elle y sème partout son grain stérile ¹⁹ ». Le même auteur souligne que la proximité du front rend impossible une quelconque mise en culture des terres. C'est toute une population paysanne qui se retrouve sans travail et sans terre qui prend désormais la route de l'exode. Seuls quelques habitants font le choix de rester malgré tout et « trouvent intérêt à subsister côte à côte avec la troupe », mais comme le rappelle l'auteur : « il n'y a plus de vache dans la grange ; les instruments de culture sont remisés ou broyés depuis longtemps ²⁰ ». Les jardins eux-mêmes deviennent parfois des théâtres d'affrontements comme à Limey en 1914 : « on se bat à la baïonnette dans la rue, dans les jardins et même dans les maisons » se souvient une habitante ²¹.

Cultures dévastées par le passage des troupes, vignes détruites par les bombardements, granges et récoltes brûlées, champs traversés par les tranchées, vergers endommagés, caves vidées de leurs victuailles, etc. telles sont les conséquences directes du conflit sur la vie agricole, l'approvisionnement et la culture dans le Toulais comme en témoigne cet article paru en 1915 : « les villages au nord de Toul, maintenant occupés

12. *Ibid.*

13. JOLIN (René), URIOT (Jean-Pierre), « Villey-le-Sec, un village du Toulais à travers les âges », *Etudes Tuloises*, 1981, n°24, p. 68-69.

14. A. D. M.-M WM 1543. Le Sous-préfet de Toul au Général Rémy, commandant supérieur de la Défense du Groupe de Toul, gouverneur de Toul, 30 août 1914.

15. A. D. M.-M. 7 M 45. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal d'Euvezin, 8 août 1914.

16. Né le 12 septembre 1869 à Mazerulles – ordonné le 2 juillet 1893 – sous-diaconat le 10 juillet 1892 – vicaire de Nomeny le 10 août

1893 – curé de Limey depuis le 8 août 1895 – sera curé de Flavigny le 31 août 1923 – décède le 30 mars 1946.

17. A. D. M.-M. 8 R 200. *Journal d'un curé expulsé (du 4 au 25 septembre 1914)*, A. Fontaine, curé de Limey, 16 p. manuscrites.

18. *Historique du 212^e régiment d'artillerie de campagne*, Bordeaux, V. Cambette, 1920, p. 31.

19. HERSCHER (Lieutenant), *Quelques Images de la Guerre : Woëvre 1915, Verdun 1916*, Paris, Berger-Levrault, 1917 p. 8.

20. *Ibid.*, p. 9.

21. HAINZELAIN (Jean), HENRY (G.), « Le vieux Limey, village de la terre de Hey (partie 2) », *Etudes Tuloises*, 1989, n°51, p. 29.

par les soldats français, sont en partie détruits ; leur territoire, coupé en divers sens par des tranchées, recèle de nombreux obus non éclatés, ce qui rendra la culture difficile et dangereuse ²² ».

Spécificité de l'arrondissement, le vignoble Toulinois souffre de la guerre. Les coteaux du Saint-Michel, Côte Barine, Côte de Bruley, Côte de Boucq, Côte d'Écrouves et bien d'autres font la réputation de la région, en particulier les vins de Bruley et de Pagney. Toutefois, « survint la guerre de 1914-1918 ; une bonne partie de nos vignes fut dévastée et les autres délaissées ou très négligées. Pour diverses raisons, la reconstitution du vignoble ne put être réalisée qu'en partie ²³ » peut-on lire dans la monographie agricole de la Meurthe-et-Moselle de 1937. Ainsi, « en raison de la proximité du front et des troupes nombreuses qui séjournent et circulent sans cesse dans la région ²⁴ », la vie agricole du département se dégrade, tel est le constat dressé par le directeur des services agricoles du département en 1916. Malgré la proximité du front, quelques vigneronns se donnent au travail. Mais la menace d'un bombardement n'est jamais loin. René Nouveau se souvient ainsi d'une vendange réalisée sous un ciel plus que menaçant :

« En 1916 ou 17, je ne sais plus au juste, nous vendangions en Barine (on dit comme ça à Pagney !) [...] Survint un « taube », un avion allemand, que le Saint-Michel canona vigoureusement. Les tâches brunes des explosions encadrèrent l'appareil et tous, nous applaudissions quand retentirent de tous côtés les sifflements, les chuintements, les « aoû-aoû » des shrapnels, des éclats ou des obus de 75 qui tombaient du ciel. Ce n'était plus la même chanson. Et ce n'était pas tellement rassurant. « Tout le monde sous le ptit pont ! » cria le père Bianchi, en nous indiquant le ponceau du chemin dit de la « Côte Thorel ». Lui, préoccupé par son cheval, courut au chariot et s'efforça vainement, de faire rentrer la bête sous le chariot et sa cuvelle. Ah ! Que d'émotions ! ²⁵ ».

c. Une production secourue par la main-d'œuvre militaire

« Les paysans retirèrent de la présence des troupes dans leurs villages des avantages incontestables »,

22. *Le Bulletin de la Meurthe-et-Moselle*, 11 janvier 1915.

23. GRUET (Georges) (dir.), *Statistique agricole de la France. Annexe à l'enquête de 1929 : Monographie agricole du département de Meurthe-et-Moselle*, Paris, Ministère de l'agriculture, 1937, p. 124.

24. Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, *Rapport de M. le Préfet et Délibérations du conseil général*, 2^e session ordinaire de 1916, Nancy, Berger-Levrault, 1916, p. 307.

25. NOUVEAU (René), « Le vignoble des Côtes de Toul », *Etudes*

souligne l'historien lorrain Robert Parisot qui rappelle également que, les villes accueillant prioritairement les différents services militaires, ce sont les campagnes qui doivent loger les troupes en cantonnement ²⁶. En effet, la présence militaire dans les campagnes tuloises est loin d'être uniquement source de maux et de mécontentements, elle peut aussi être une chance.

Si la mobilisation des hommes se conjugue avec celle des femmes et des enfants dans les champs, « ce sont les enfants qui ont fait, en grande partie, les travaux de l'automne dernier ; ce sont les enfants qui font la fenaison aujourd'hui et qui feront la moisson demain ²⁷ » explique non sans crainte l'inspecteur d'académie Charles Dessez en 1915, la présence de militaires dans le Toulinois permet d'assurer les travaux agricoles. Le gouvernement ne tarde pas, en effet, à réagir afin de ne pas mettre en péril les productions agricoles. Afin d'assurer les vendanges, le ministre de la Guerre et le ministre de l'Agriculture décident que des permissions de quinze jours soient accordées à des viticulteurs. De plus, dans les départements où des vignobles importants existent, des travailleurs militaires sont mis à la disposition des communes ²⁸. 554 travailleurs militaires sont ainsi mis au service des travaux agricoles en Meurthe-et-Moselle à partir de juillet 1915, dont plus de 200 pour l'arrondissement de Toul afin d'assurer le travail des vendanges ²⁹. Un témoignage original et anonyme rend compte de cette aide de soldats aux paysan(ne)s du Toulinois. Il évoque un soldat propriétaire dans le Toulinois et dont la

« « maison vit », c'est-à-dire que les terres sont cultivées, la petite famille élevée, bien élevée, et les économies presque intactes. Mais que de travail pour la mère de famille qui, du jour au lendemain a été forcée de se mettre aux plus rudes besognes étrangères à son sexe. Heureusement dans ces villages, qui abritent souvent des troupes, l'autorité militaire se montre bienveillante et ne refuse pas de précieux concours ³⁰ ».

Ainsi, il n'est pas rare que les soldats en cantonnement dans ces communes aident les civils aux travaux des champs en particulier pour les moissons. La présence militaire ne peut donc pas être réduite à une pénurie ou à une hausse des prix. Par ailleurs,

Tuloises, 1982, n°26, p. 14-15.

26. PARISOT (Robert), *Histoire de Lorraine*, t. 3 1798-1919, Bruxelles, Ed. Culture et Civilisation, 1978, p. 487.

27. Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, *Rapport de M. le Préfet et Délibérations du conseil général*, 2^e session ordinaire de 1915, Nancy, Berger-Levrault, 1916, p. 25.

28. *Le Journal de la Meurthe*, 22 août 1915.

29. *L'Est Républicain*, 2 décembre 1915.

30. *L'Est Républicain*, 20 mai 1917.

la concentration d'équidés près du front, dans des écuries militaires, provoque une production de fumier conséquente. Du fumier qui est mis gratuitement à la disposition des agriculteurs du Toulouais qui font la demande au sous-préfet³¹. La Boucherie Municipale de Toul³² vend également des mètres cubes de fumier³³. Quant à la Boucherie Militaire de Toul, existante déjà avant-guerre, elle permet aux agriculteurs de la région de renouveler leurs cheptels. Le 1^{er} décembre 1916, *L'Est Républicain* fait savoir qu'une vente de trente vaches laitières ou pleines aura lieu le vendredi 8 décembre à la Boucherie Militaire de Toul-Dommartin. Cette vente, précise le journal, est réservée aux « agriculteurs possesseurs d'un certificat du maire visé par le sous-préfet, constatant qu'ils ne font pas le commerce de bestiaux et que ces animaux seront utilisés pour la lactation et l'élevage des veaux³⁴ ».

II. Une question alimentaire sous tension

a. Les réquisitions : la priorité au ravitaillement des armées

Au cours de la guerre, la conciliation du ravitaillement des populations civiles avec celui des militaires est une question brûlante. Le ravitaillement des militaires par les civils est prévu par la loi du 3 juillet 1877 qui instaure les réquisitions pour le service de l'armée. « Les besoins de l'armée sont prioritaires et justifient des réquisitions et la constitution de stocks³⁵ ». Les productions de céréales sont alors réquisitionnées tout au long de la guerre. Les familles attachées aux

exploitations agricoles peuvent toutefois conserver 18 kilos de blé par personne et par mois à condition qu'elles cuisent elles-mêmes leur pain. En 1918, le Préfet de Meurthe-et-Moselle prend la décision suivante :

« Par arrêté préfectoral, seront exemptés de la réquisition générale des céréales, les quantités nécessaires aux ensemencements, les quantités nécessaires à la consommation des familles attachées à l'exploitation agricole, lorsque celles-ci cuisent elles-mêmes leur pain, les quantités de céréales autres que le blé nécessaire à la nourriture des animaux appartenant aux producteurs. Chaque cultivateur doit immédiatement faire à la mairie, la déclaration de la superficie de terrain qu'il se propose d'ensemencer au printemps prochain et il aura droit : blé 2 q. 20 par hectare ; avoine 1 q. 20 ; orge 1 q. 20 ; fèves ou féverolles 2 q. 30³⁶ »

b. Le rationnement : un sort moins dramatique à la campagne qu'à la ville

Les civils restés à Toul, après l'évacuation des « bouches inutiles », sont soumis à un « sévère règlement d'alimentation » comme l'explique *Le Bulletin de Meurthe-et-Moselle* dans un article intitulé « Comment les Toulouais sont alimentés » : « Il y a, pour chaque habitant, une «carte de ménage», timbrée par la mairie, qui sert à contrôler la consommation personnelle. Elle fixe ainsi les quantités correspondant aux besoins du

Aux 100 kl	18.02.1916		26.10.1917		19.04.1918		25.05.1918	
	Paris	Nancy	Paris	Nancy	Paris	Nancy	Paris	Nancy
Bœuf	172 à 238	240 à 260	180 à 316	200 à 400	314 à 442	330 à 480	430 à 560	370 à 560
Mouton	344 à 390	300 à 340	260 à 530	300 à 550	420 à 680	440 à 750	480 à 780	540 à 750
Porc	189 à 280	320 à 340	450 à 578	520 à 640	430 à 560	440 à 570	460 à 600	480 à 610

Le prix de quelques viandes à Paris et à Nancy (1916-1918)

31. *L'Est Républicain*, 24 avril 1915.

32. BUZZI (Pierre-Louis), « La boucherie municipale de Toul pendant la Première Guerre mondiale », *Études Toulouaises*, n°157, 2016, pp 17-21.

33. *L'Est Républicain*, 24 août 1915.

34. *L'Est Républicain*, 1^{er} décembre 1916.

35. LEMBRE (Stéphane), *La guerre des bouches : Ravitaillement et alimentation à Lille (1914-1920)*, Villeneuve-d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2016, p. 20.

36. *Le Journal de la Meurthe*, 22 janvier 1918.

ménage, d'après les fixations arrêtées. Journallement : viande de boucherie, 200 g. par personne ; lard salé, 160 g. ; porc frais, 180 g. ; pain, 400 g. Tous les dix jours : sel, 30 grammes par personne et par jour ; riz ou légumes secs, 25 g. ; pommes de terre, 500 g. ; vin, un demi litre ; sucre, 16 g. ; café, 10 g. ; graisse, 27 g. ; bois, 10 kilos par personne et par jour ; charbon, 5 kilos ³⁷ ». En confrontation de cette situation, l'historien bénéficie du témoignage de Louise Colnat, enfant à Bruley, qui permet de faire émerger un vrai contraste entre la situation en ville et celle à la campagne. « Il fallait se nourrir ; il y avait les légumes du jardin et un économat à la gare pour les cheminots. On y trouvait de la viande d'Argentine, des abats, du sucre en pain, habillé de papier bleu, que l'on divisait au marteau (...) Nous ne fûmes jamais rationnés comme sous l'occupation allemande de 1940 ³⁸ ». Le témoignage de Louise Colnat permet de se rendre compte d'une situation alimentaire convenable, du moins c'est ce qu'elle a retenu. Le témoignage évoque la production propre d'aliments grâce au jardin, l'importation de denrées lointaines grâce au gouvernement et l'absence de rationnement, bien qu'en réalité des mesures de réquisitions et de rationnement aient bien été prises mais cela concerne alors surtout les grandes villes.

Ainsi, la situation alimentaire des habitants du Toulouais varie selon bien des critères à la fois temporels, géographiques et socio-économiques.

c. Les tensions et l'inflation liées à la présence militaire dans les campagnes

Territoire situé à l'arrière du front, l'arrondissement de Toul accueille de nombreuses troupes en cantonnement tout au long du conflit, ce qui faisait dire à Gérard Canini à propos d'autres exemples : « l'arrière-front devient un univers de soldats ³⁹ ». Outre le ravitaillement des militaires *par* les civils dont il a été question plus haut, la présence militaire sur les terres toulouaises a une autre conséquence : celle de la hausse des prix. Les troupes cantonnées à Toul et dans les communes environnantes viennent s'approvisionner en légumes chez tous les maraîchers de la ville et des faubourgs et les quelques provisions qui parviennent

sur le marché sont vite accaparées par les militaires. L'élément civil ne peut donc plus s'alimenter en légumes qu'à des prix exorbitants. « L'inflation est fille de la guerre ⁴⁰ ». Toutefois, les historiens s'accordent sur le fait que du côté des Alliés, celle-ci reste mesurée au regard de ce que connaît alors l'Allemagne. Bien que les prix de certaines denrées restent élevés, on est loin de la situation que connaissent les Allemands.

Si la cohabitation avec l'armée semble difficile dans la ville de Toul, elle l'est également dans une certaine mesure dans les communes rurales. Du fait de la présence militaire et de la guerre, la chasse n'est ouverte au cours du conflit que sous la forme de battues ⁴¹. Certaines sont organisées dans l'arrondissement de Toul : trente-deux communes sont autorisées à en faire du 9 décembre 1915 au 30 avril 1916 ⁴². Mais cette question de l'ouverture ou non de la chasse prend une ampleur toute particulière en 1917 et anime les débats du conseil général. Des bruits courent et révèlent une cohabitation parfois difficile entre les militaires et les habitants : « on entend dire que les militaires ne veulent pas l'ouverture de la chasse pour garder tout le gibier pour eux et ne pas le partager. C'est l'opinion générale des chasseurs. C'est regrettable pour nos contrées ⁴³ ». Des infractions sont aussi commises par des militaires, des délits de chasse (colletage) et de pêche (par explosifs), ce qui ne réjouit pas les populations locales. La destruction des animaux nuisibles et notamment des sangliers est assurée normalement par le service de la louveterie, réorganisée en 1915, mais des militaires ne se privent pas d'un tel loisir. L'un d'entre eux est ainsi surnommé « le tueur de sangliers » ⁴⁴.

En outre, certains producteurs profitent de cette présence militaire et plus généralement de la guerre pour augmenter leurs prix, comme en témoigne ce courrier du commissaire spécial de Toul adressé au maire de la ville :

« d'après les renseignements recueillis auprès du public en général et des commerçants intéressés en particulier, il résulte que rien pour le moment ne laisse supposer que le manque de pommes de terre puisse se faire sentir à un moment donné. Il semble même que cette année

37. *Le Bulletin de Meurthe-et-Moselle*, 1^{er} décembre 1914.

38. COLNAT (Louise), « Une Toulouaise dans la Grande Guerre », *Etudes Toulouaises*, 1988, n°45, p. 9.

39. CANINI (Gérard), *La Lorraine dans la guerre de 14-18*, Nancy, PUN, 1984, p.48

40. WINTER (Jay), « Nourrir les populations », in AUDOIN-ROUZEAU (Stéphane), BECKER (Jean-Jacques) (dir.), *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, p. 585.

41. Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, *Rapports et*

délibérations. Rapports des chefs de service, 2^e session ordinaire de 1916, Nancy, Imprimerie Berger-Levrault, 1916, p. 231.

42. Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, *Délibérations*, Nancy, Imprimerie Berger-Levrault, 1916, p. 11.

43. Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, *Rapport de M. le Préfet et Délibérations du conseil général*, 2^e session ordinaire de 1917, 1918, Nancy, Berger-Levrault, p. 155.

44. Archives Municipales de Toulouais 16Fi17/84. Carnet de guerre de Nicolas Marty (consultable en ligne).

est encore très abondante chez les producteurs des environs qui font journellement des offres aux commerçants. Mais en général les prix demandés sont beaucoup plus élevés que ceux de la taxe et les transactions sont ainsi nettement très difficiles. Il y a lieu de prévoir que les exigences des paysans soient moins grandes à mesure que la saison avance ⁴⁵ »

La préfecture arrête les prix des pommes de terre le 23 septembre 1918 : 0fr55 le kilo de pomme de terre à chair blanche au détail, 0fr60 pour la pomme de terre à chair jaune, et moins de 50francs le quintal chez un négociant en gros. Les prix sont loin de ceux proposés par certains profiteurs : 130 à 160 francs le quintal ⁴⁶.

III. Mais une situation agricole et alimentaire loin d'être catastrophique

a. Une présence militaire également source de profits

Si la présence militaire est source de tensions, certains paysans et certains urbains voient néanmoins en cette nouvelle population une clientèle de choix, un marché potentiellement source de profits. Tout soldat peut en effet être intéressé par des produits fermiers ou du vin. Le stationnement prolongé amenant une recrudescence de la consommation de l'alcool et des boissons alcoolisées dans les localités occupées par les troupes, ce qui pourrait « être pernicieux, tant au point de vue de la discipline que de la santé des hommes », le Général commandant l'armée entend « mettre un terme à cet état des choses » en faisant appel « au patriotisme des habitants pour l'aider à combattre l'alcoolisme sous toutes ses formes. Chacun doit comprendre que tout ce qui est susceptible de diminuer la force matérielle et morale de notre armée deviendrait, en présence de l'ennemi, un véritable crime contre la défense nationale ». C'est ainsi que sont arrêtés les trois articles suivants :

« Art. 1^{er} – Dans la zone de l'armée (zone de l'avant et zone des étapes), la vente aux militaires de tous grades et l'achat par ceux-ci de l'alcool et des boissons alcoolisées (absinthes, bitters, vermouth, apéritifs, vins de liqueurs, eaux de vie, fruits à l'eau-de-vie et tous autres liquides alcoolisés non dénommés) sont interdits, tant chez les débitants et tous autres commerçants que chez les habitants.

Art. 2 – Dans l'intérêt de la discipline et

de l'hygiène des troupes, la consommation de l'alcool et des boissons alcoolisées est limitée aux rations qui leur seraient distribuées réglementairement. En dehors de ces distributions, il est défendu aux militaires d'accepter, même à titre gratuit, aucune quantité des boissons susvisées et il est interdit de leur en procurer.

Art. 3 – La circulation, l'achat et la vente de l'alcool et des boissons alcoolisées sont interdits dans la zone des opérations limitée par la ligne passant par Dompraire, la vallée du Madon, Pont-Saint-Vincent, Nancy, Pompey, la Moselle, de Pompey inclus à Aingeray inclus, la lisière ouest de la forêt de Haye, la Moselle de Villey-le-Sec inclus à Sexey-aux-Forges inclus ; les communes d'Aingeray, Pierre-la-Treiche, Bicqueley, Moutrot, Gye, Blénod, ces communes étant comprises dans la zone interdite ⁴⁷ »

Toutefois, les rubriques « Tribunal de Toul » ou « Faits-divers » emplissent de condamnations de civils, souvent des femmes, pour « ouverture de débit sans autorisation » comme dans *L'Est Républicain* du 18 juin 1917 où est rendue publique la condamnation d'Amélie Litener à deux amendes, surprise chez elle avec « deux ou trois soldats attablés devant quelques canettes de bière et en dehors des heures réglementaires ». Domèvre, qui accueille de nombreuses troupes au cours de la guerre, est régulièrement le cadre de semblables sanctions : en janvier 1916, Mme Simon, propriétaire à Domèvre-en-Haye, et M. Collandelle, fruitier à Bruley, sont condamnés à 16 francs d'amende pour contravention aux règlements concernant l'ouverture des débits de boisson ⁴⁸ ; en juin 1917, c'est au tour de Célestine Boqué, ménagère à Domèvre, d'être sanctionnée pour la même raison, pour la troisième fois ⁴⁹.

Par ailleurs, le Toullois accueille de nombreux étrangers au cours de la guerre, notamment dans les dernières années du conflit. Ce sont des travailleurs étrangers, européens ou coloniaux, ce sont aussi des militaires comme les Américains ou les Italiens. Les Français qui profitent de cette présence étrangère, et donc de la non-maîtrise par ces derniers de la langue française, pour vendre plus chers leurs produits sont poursuivis et présentés comme de « mauvais Français » par le Préfet :

« Le commerçant ou cultivateur qui, à un officier ou soldat allié, essaierait de vendre

45. A. D. M.-M. WM 22. Le commissaire spécial de Toul au Maire de Toul, 4 avril 1918.

46. A. D. M.-M. WM 22. Le ministre de l'Agriculture au Préfet de Meurthe-et-Moselle, 8 juin 1918.

47. *La Journal de la Meurthe*, 15 avril 1917.

48. *La Journal de la Meurthe*, 31 janvier 1916.

49. *L'Est Républicain*, 18 juin 1917.

sa marchandise à un prix supérieur au prix payé par les acheteurs français, ne serait pas seulement un malhonnête homme ; ce serait en outre un mauvais Français. Le Gouvernement adresse à tous les Préfets une circulaire invitant à poursuivre les coupables devant les tribunaux « par application de la loi du 20 avril 1916 sur la hausse illicite ». Je ne manquerais pas d'avoir recours au besoin à ces sanctions pénales, mais j'espère bien que je n'en aurai jamais l'occasion. Les soldats et ouvriers qui, loin de leurs foyers, viennent sur notre sol travailler et combattre non pour la France mais avec elle pour notre cause commune du droit, doivent être par chacun de nous traités en alliés et en amis ; abuser de leur ignorance de notre langue et de nos usages pour les tromper et les écorcher serait une action vile ⁵⁰ »

D'autres Toulousains profitent de cette présence militaire et du départ de cultivateurs et marchands toulousains, soit comme mobilisés à la guerre soit comme réfugiés, pour se lancer dans une activité potentiellement source de profits. Des habitants de l'arrondissement n'hésitent pas ainsi au cours de la guerre à se déclarer « marchand ambulant de légumes » comme Paul Dolot habitant à Colombey-les-Belles ou Victorine Chrysologue à Saizerais en 1918 ⁵¹. Non mécontentes de pouvoir encadrer ainsi une pratique qui risque vite de tourner au marché noir, les déclarations de ces individus sont toutes reçues. Mais bien des faits-divers rendent compte de diverses pratiques malhonnêtes mises en place par certains marchands comme ce marcaire à Ecrouves condamné à 100 francs d'amende pour vente de lait additionné de 50 % d'eau ⁵².

b. L'appel au patriotisme des populations et aux économies

Mais cette situation convenable ne doit pas faire oublier les efforts de toute la population, appelée là-aussi, à exprimer son patriotisme. « Aux appels répétés pour augmenter la production, s'ajoutèrent les invitations à l'économie, c'est-à-dire aux restrictions volontaires, et à l'utilisation plus rationnelle de denrées ⁵³ ». Les autorités toulousaines n'échappent pas à la règle et invitent leurs concitoyens à éviter le gaspillage et à économiser les denrées. Régulièrement au cours de la guerre, la municipalité fait par exemple savoir aux Toulousains,

nécessité de consommer le pain, les pommes de terre et la viande avec économie. Le registre du patriotisme est alors clairement utilisé dans les discours et dans la presse, plaçant ce combat des restrictions et des économies au même niveau que celui du Poilu face aux Allemands comme en témoigne ces lignes parues dans *L'Avenir Toulousain* en décembre 1917 :

« Mais au fait de quoi souffrons-nous sérieusement ? Du prix exorbitant des denrées, c'est incontestable, mais n'avons-nous pas ce qu'il faut pour satisfaire notre faim et notre soif ? Si, n'est-ce pas. Souffrons-nous du froid ? non. Et en plus nous sommes assurés, malgré la trop longue durée de la guerre de pouvoir être traités ainsi jusqu'à la fin de l'épreuve. Supportons donc sans sourciller les petites restrictions imposées qu'on ne peut vraiment pas qualifier de privations. La nouvelle année 1918 qui est toute proche exigera des alliés de l'endurance, de la tenacité dans les nouvelles épreuves. Comme notre vaillante armée, sachons nous maintenir à la hauteur des nécessités, si dures soient-elles. Conservons une inébranlable confiance dans le succès final, une foi profonde dans la grandeur des destinées de la Patrie ⁵⁴ ».

En 1914, sur vingt wagons de provisions requis par une armée, dix-neuf contiennent des vivres pour les hommes et du fourrage pour les chevaux. Le vingtième transporte des provisions non organiques comme les obus ⁵⁵. Si au cours du conflit, la proportion s'inverse, la victoire des Alliés tient en partie au fait qu'ils réussissent à trouver un juste équilibre entre la production d'armes et l'approvisionnement des hommes, ce qui n'est pas le cas des Allemands. « Les Alliés gagnèrent la guerre des approvisionnements, la guerre des vivres, tant sur le plan du ravitaillement des armées que de celui des civils ⁵⁶ » souligne Jay Winter.

c. Une nouvelle alimentation

Au-delà des économies encouragées et du rationnement imposé, c'est toute une nouvelle alimentation qui voit le jour, ou plutôt, des aliments déjà connus avant-guerre connaissent une publicité inédite. Au sein de cette nouvelle alimentation, le topinambour figure en bonne place et nombreux sont les articles qui lui sont consacrés dans la presse régionale :

« Le topinambour est un légume au moins

50. *Le Journal de la Meurthe*, 19 avril 1918.

51. A. D. M.-M. 4 M 41. Récépissés de déclarations, 1918.

52. *Le Journal de la Meurthe*, 14 mai 1917.

53. PERREUX (Gabriel), *La vie quotidienne des civils en France*

pendant la Grande Guerre, Paris, Hachette, 1966, p. 100.

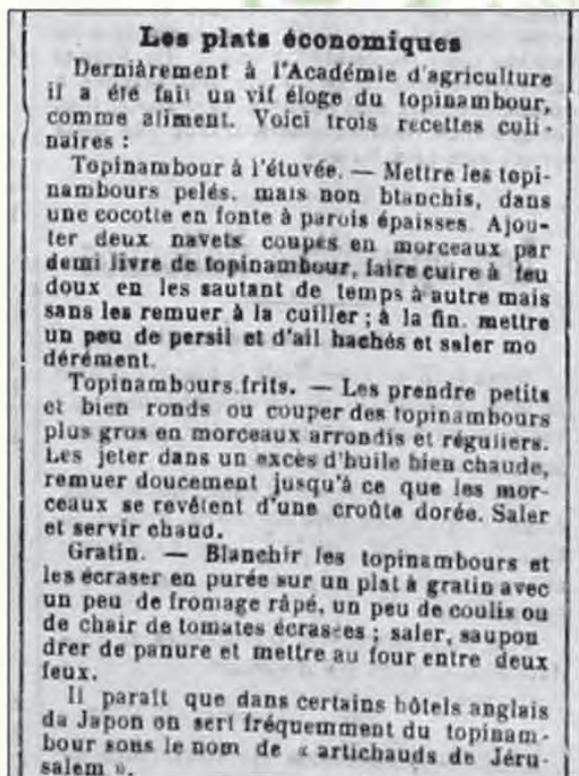
54. *L'Avenir Toulousain*, 23 décembre 1917.

55. WINTER (Jay), « Nourrir ... », *op. cit.*, p. 581.

56. *Ibid.*

aussi intéressant que les pommes de terre. Sa plantation se fait jusqu'à fin avril, de préférence des derniers jours de mars aux premiers jours d'avril. On le récolte au fur et mesure des besoins, d'octobre à fin mars. Il ne craint pas la gelée et réussit dans tous les terrains, surtout dans les sols légers et secs. En demandant le minimum de main-d'œuvre, il rend le maximum de nourriture. Excellent aliment pour notre alimentation, c'est aussi une nourriture abondante et commode pour les vaches laitières, bœufs, chevaux, etc. Plantons des topinambours ⁵⁷ ».

La presse locale multiplie les articles gastronomiques, invitant les lecteurs à adopter de nouveaux produits et à essayer de nouvelles recettes, tel cet article paru en 1918 qui donne trois manières de manger des topinambours : le topinambour à l'étuvée, les topinambours frits, et le gratin de topinambours ⁵⁸. *Le Journal de la Meurthe* écrit ainsi un article gastronomique intitulé « Les plats économiques » associant les anciens produits comme les carottes et les oignons et les « nouveaux » comme les topinambours et présente plusieurs manières de les cuisiner ⁵⁹.



Parmi les recettes publiées dans la presse pendant la guerre, nombreuses sont celles utilisant des topinambours (*Journal de la Meurthe*, 12 janvier 1918)

Le beurre doit lui aussi être échangé contre la végétaline. Les produits alimentaires sont donc remplacés par d'autres, articles de presse et appel au patriotisme à l'appui. Mais, alors que, comme l'indiquent les trois premières publicités présentées ici, la cherté due à la guerre est un argument de vente pour la végétaline ; en octobre 1918, l'entreprise Rocca, propriétaire du produit, use d'un nouvel argument, sans doute pour s'assurer de fidéliser sa clientèle dans l'Après-guerre : ce n'est plus la cherté des autres produits qui justifie l'achat de végétaline mais son intérêt pour la santé.

Conclusion

Au terme de cet article, il apparaît que la question de l'alimentation et de l'approvisionnement est comparable à une « guerre », une « guerre des vivres », une « guerre des bouches » pour reprendre l'expression de Stéphane Lembré. Cette guerre, avec ses enjeux, ses ennemis et ses différents fronts (l'approvisionnement des troupes et celui des civils) est gagnée en 1918 par les Alliés. La situation de la France à la fin de la guerre, en la matière, est loin d'être aussi dramatique que celle de l'Allemagne. « Toutefois, ce succès final dit peu de chose des difficultés du quotidien. Le ravitaillement des troupes, au front comme au repos, ainsi que la manière dont les civils ont pu s'accommoder tant bien que mal des restrictions, sont des enjeux dont les historiens ont entrepris de montrer le caractère vital ⁶⁰ ». Dans cet arrondissement toulouais, arrondissement lorrain imprégné de patriotisme, les demandes des institutions pour réquisitionner ou économiser se conjuguent aux initiatives des habitants pour lutter contre le gaspillage. Sans doute, la ruralité de l'arrondissement rend cet approvisionnement moins compliqué que dans les grandes villes. Symbole de cette victoire dans la guerre des vivres, le monument aux morts de Toul est érigé en partie grâce aux recettes de la Boucherie Municipale de Toul qui accuse alors un bénéfice conséquent ⁶¹. La victoire dans la guerre de l'acier est ainsi étroitement liée à celle de la guerre des vivres.

Pierre-Louis Buzzi

57. *Le Journal de la Meurthe*, 22 mars 1918.

58. *Le Journal de la Meurthe*, 12 janvier 1918.

59. *Le Journal de la Meurthe*, 19 janvier 1918.

60. LEMBRE, *La guerre des bouches...op. cit.*, p. 21.

61. A. D. M.-M. 6 M 655. Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Toul, 26 novembre 1919.



« Moins chère que le beurre !... »
(*L'Est Républicain*, 14 décembre 1917)



« Sachez bien que la grande marque Végétaline
(...) est la propriété exclusive de la Maison
Rocca » (*L'Est Républicain*, 23 mars 1918)



« En raison de la cherté des vivres, la Science
cherche à créer de bons produits coûtant bon
marché » (*L'Est Républicain*, 27 avril 1918)



« N'achetez pas la Végétaline parce qu'elle
est meilleur marché que le beurre, achetez-
la parce qu'elle est meilleure pour la santé »
(*L'Est Républicain*, 26 octobre 1918)